

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 455**16 juin 1999****SOMMAIRE**

Alfagio Investment Holding S.A., Luxembg . . . page	21838	Pictet Gin Management (Luxembourg) S.A., Luxbg	21802
AMP International Management (Services) S.A., Luxembourg	21840	Pictet Institutional Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21803
Blynn S.A., Luxembourg	21830	Pictet Targeted Fund Management Company S.A., Luxembourg	21803
Brem Investments S.A., Luxembourg	21835, 21836	Praginvest S.A., Luxembourg	21806
Bres Invest S.A., Luxembourg	21837	Rafico Holding S.A., Luxembourg	21801
Café du Coin, S.à r.l., Luxembourg	21834, 21835	Ramal Holding S.A., Luxembourg	21813, 21814
CAMIFRE (Camif de Réassurance) S.A., Luxembg	21836	Rayca Finance S.A., Luxembourg	21806
Cerise Holding S.A., Luxembourg	21802	Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg . . .	21810, 21813
Conspel Holdings S.A., Luxembourg	21840	Safrica Holding S.A., Luxembourg	21809
Europäischer Fitness- und Relaxverband, A.s.b.l., Luxembourg	21837	Schilling Garant, Sicav, Luxembourg	21807, 21808
Fondation Anna Kries-Brandenburger Hassel . . .	21838	Seabird S.A., Luxembourg-Kirchberg	21809
Lagfin S.A., Luxembourg	21794	Sector Fund	21827
Levira Holdings S.A., Luxembourg	21794, 21795	Sely S.A., Luxembourg-Kirchberg	21828
Luxembourgaise de Financement S.A., Senningerberg	21800	Sicabel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21827
Lux Umweltschutz & Lufttechnik, G.m.b.H., Wasserbillig	21794	Société Internationale des Affaires Holding S.A., Luxembourg	21806, 21807
Majope Luxembourg S.A., Luxembourg	21794	Société Luxembourgeoise de Leasing BIL-Lease S.A., Luxembourg	21805, 21806
MEREM, Mediterranean Real Estate Management S.A., Luxembourg	21795	Soteco, S.à r.l., Esch an der Alzette	21826
Mode Immobilière S.A., Luxembourg	21797, 21798	Sotrex S.A., Luxembourg	21804
Monteagle S.A., Luxembourg	21795, 21797	Soza International Ltd	21828
Nagif S.A., Luxembourg	21798, 21799	Sprinter 2000 S.A., Luxembourg-Hamm . .	21828, 21830
Nif-Lux, Investmentfonds	21801	Stopfill S.A., Mersch	21830
Only You (Multimedia) International S.A., Luxembg	21797	Tasis International S.A., Luxembourg	21834
Ortolan S.A., Luxembourg	21800	Transflux S.A., Luxembourg	21826, 21827
Pactolux S.A., Luxembourg	21804	Tre R Management S.A., Luxembourg	21830
Palazzo Seta P.l., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21801	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg	21831
Parc Bellevue, S.à r.l., Luxembourg	21806	UNM Investments N° I, S.à r.l., Luxembourg	21814, 21817, 21819
Peacock S.A., Luxembourg	21803, 21804	UNM Investments N° II, S.à r.l., Luxembourg	21819, 21821, 21824, 21825
Peruzzis, S.à r.l., Luxembourg	21807	Valdes S.A., Luxembourg	21831
Pewige Luxembourg S.A., Luxembourg	21809	V.H.L. S.A., Luxembourg	21837
Pharmatec S.A., Luxembourg	21800	Victoire Ariane S.A., Luxembourg	21831
Pictet Asia Growth Fund, Luxembourg	21802	Weber & Wagner S.A., Luxembourg	21832, 21834
Pictet Balanced Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21802	WestLB Capital Management S.A., Luxembourg	21836
Pictet Gestion (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	21802	WestLB International S.A., Luxembourg	21836

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.599.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (187.357,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Signature.

(17854/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 1999 que FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., siège social 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17855/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

LUX UMWELTSCHUTZ & LUFTECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 24, Grand-rue.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts que Monsieur Dirk Junkes a cédé ses 500 parts sociales de la société LUX UMWELTSCHUTZ & LUFTECHNIK à la société LAF S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17863/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

MAJOPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 57.301.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 521, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(17864/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

LEVIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.592.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Signature.

(17859/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

LEVIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.592.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 mars 1999, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 mars 1998 sont approuvés.

Madame Annick Vischel-Ducros, Monsieur Michel Ducros et Monsieur Christian Billon obtiennent la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat d'administrateur relatif à la période clôturant au 31 mars 1998.

Le mandat des administrateurs en place est reconduit pour une année supplémentaire.

Le commissaire aux comptes, PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l., obtient la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de son mandat relatif à la période clôturant au 31 mars 1998.

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est appelée à la fonction de commissaire aux comptes pour l'exercice clôturant au 31 mars 1999.

Pour publication
Pour extrait conforme et sincère
LEVIRA HOLDINGS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(17860/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

MEREM, MEDITERRANEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 20.522.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (328.766)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1999.

Signature.

(17865/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

MONTEAGLE, Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.600.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of March.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary part of the annual general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of MONTEAGLE, incorporated under the denomination of AFEX CORPORATION S.A., R.C. B n° 19.600, with its principal office in Luxembourg, organized as a «société anonyme» pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 9th, 1982, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 207, on August 31st, 1982.

The Articles of Incorporation have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated March 31st, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 359 on August 1st, 1995.

The extraordinary part of the meeting begins at three thirty p.m., Mr John Michael Robotham, stockbroker, residing in Bedford (England), being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Rory C. Kerr, Master of Laws, residing in L-8077 Bertrange, 16, rue de Luxembourg;

The meeting elects as scrutineer Mr David C. Marshall, Company Director, residing in Durban (RSA).

The Chairman then states that:

I. - This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting sent by mail to the shareholders on 2 March 1999.

Proof of mailing and the related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. - The agenda of the meeting comprises among other the following item which requires the intervention of the notary:

8. To amend, subject to the requisite exchange control consent, the last paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation of the Company to read henceforth:

«Save for a maximum number of 5,000 shares which may be issued, or converted to bearer, and held only by Directors of the Company who are resident in Europe, all other shares in the capital of the Company shall be issued in registered or nominative form and, at the option of the owner, in certificates representing one or more shares.»

III. - The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. - It appears from the said attendance list that out of the six million five hundred and thirty-six thousand five hundred and forty-three (6,536,543) shares of a par value of one United States Dollar fifty cents (1,50.-), representing the total capital of nine million eight hundred and four thousand eight hundred and fourteen United States Dollars fifty cents (9,804,814.50), three million three hundred and twenty-two thousand one hundred and three (3,322,103) shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The General Meeting resolved to amend, subject to the requisite exchange control consent, the last paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation of the Company to read henceforth:

«Save for a maximum number of 5,000 shares which may be issued, or converted to bearer, and held only by Directors of the Company who are resident in Europe, all other shares in the capital of the Company shall be issued in registered or nominative form and, at the option of the owner, in certificates representing one or more shares.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une partie extraordinaire de l'assemblée générale annuelle de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MONTEAGLE, constituée sous la dénomination de AFEX CORPORATION S.A., R.C. B n° 19.600, avec siège social à Luxembourg, suivant acte du notaire instrumentaire en date du 9 août 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 207 du 31 août 1982.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 359 du 1^{er} août 1995.

La partie extraordinaire de l'assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur John Michael Robotham, agent de change, demeurant à Bedford (Angleterre).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rory C. Kerr, Master of Laws, demeurant à L-8077 Bertrange, 16, rue de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David C. Marshall, administrateur de sociétés, demeurant à Durban (RSA).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres adressées aux actionnaires en date du 2 mars 1999.

La preuve de l'envoi et les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres le point suivant qui requiert l'intervention du notaire:

8. Modification, sous réserve de l'approbation du contrôle d'échange requis, du dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Sous réserve d'un maximum de 5.000 actions qui peuvent être émises, ou converties en actions au porteur, et être uniquement détenues par les Administrateurs de la Société qui résident en Europe, toutes les autres actions du capital social seront émises sous forme nominative et, au choix de l'actionnaire, en certificats représentant une ou plusieurs actions.»

III. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les six millions cinq cent trente-six mille cinq cent quarante-trois (6.536.543) actions d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis cinquante cents (1,50), représentant l'intégralité du capital social de neuf millions huit cent quatre mille huit cent quatorze Dollars des Etats-Unis cinquante cents (9.804.814,50.-), trois millions trois cent vingt-deux mille cent trois (3.322.103) actions sont dûment représentées à la

présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier, sous réserve de l'approbation du contrôle d'échange requis, le dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Sous réserve d'un maximum de 5.000 actions qui peuvent être émises, ou converties en actions au porteur, et être uniquement détenues par les Administrateurs de la Société qui résident en Europe, toutes les autres actions du capital social seront émises sous forme nominative et, au choix de l'actionnaire, en certificats représentant une ou plusieurs actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Robotham, R. Kerr, D. Marshall, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 115S, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17869/230/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

MONTAGLE, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 19.600.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17870/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ONLY YOU (MULTIMEDIA) INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 51.741.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signatures.

(17874/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

MODE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.625.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Signature.

(17866/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

MODE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.625.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Signature.

(17867/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

MODE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.625.

A l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 juillet 1998 les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. Ragazzoni Valerio, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, Administrateur-délégué.
Nellinger Gerhard, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur.
Gatto Raymond, employé privé, demeurant à Bertrange, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Enrico Pinto, administrateur de sociétés, demeurant à Crowthorn-Midrand (République Sudafricaine).
Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17868/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

NAGIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.319.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise NAGIF S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 537 en date du 23 juillet 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.319.

La séance est ouverte à quatorze heures quinze (14.15) sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee-Mausen, secrétaire, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en Administration des Affaires, demeurant à Kehlen.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en ITL en EUR.
- 2) Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent quarante-huit mille trois cent cinquante-quatre Euros et trente et un Cents (448.354,31 EUR) en vue de le porter de cinquante et un mille six cent quarante-cinq Euros et soixante-neuf Cents (51.645,69 EUR) à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) par la création de huit cent soixante-huit (868) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 4) Souscription et libération des huit cent soixante-huit (868) actions nouvelles par TRUSTINVEST LIMITED.
- 5) Modification des alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par neuf cent soixante-huit (968) actions sans désignation de valeur nominale».

«**Art. 5. 4^{ème} alinéa** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-dix Euros (5.164.570,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de cent millions de Lires Italiennes (100.000.000,- ITL) en cinquante et un mille six cent quarante-cinq Euros et soixante-neuf Cents (51.645,69 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions émises.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quarante-huit mille trois cent cinquante quatre Euros et trente et un Cents (448.354,31 EUR) en vue de le porter de son montant actuel de cinquante et un mille six cent quarante-cinq Euros et soixante-neuf Cents (51.645,69 EUR) à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) par la création de huit cent soixante-huit (868) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actionnaires existants, représentés comme indiqués sur la liste de présence, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel, à l'exception de la société TRUSTINVEST LIMITED, ayant son siège social à Dublin.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ayant pris acte que les actionnaires existants, à l'exception de TRUSTINVEST LIMITED, prénommée, ont renoncé à leur droits de souscription préférentiel, admet la société TRUSTINVEST LIMITED, prénommée, à la souscription de toutes les actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite l'actionnaire la société TRUSTINVEST LIMITED, ayant son siège social à Dublin, Irlande, représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en Administration des Affaires, demeurant à Kehlen, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 31 mars 1999, déclare souscrire les huit cent soixante-huit (868) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et déclare les libérer entièrement par un versement en espèces à raison d'un montant de quatre cent quarante-huit mille trois cent cinquante quatre Euros trente et un Cents (448.354,31 EUR).

Le souscripteur déclare, et tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire le reconnaissent expressément, que chaque action nouvelle est entièrement libérée en espèces et que la somme de quatre cent quarante-huit mille trois cent cinquante-quatre Euros trente et un Cents (448.354,31 EUR) se trouve à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Ladite procuration restera après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier et le quatrième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. premier paragraphe** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par neuf cent soixante-huit (968) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. quatrième paragraphe. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-dix Euros (5.164.570,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux cent soixante mille francs luxembourgeois (260.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à dix-huit millions quatre-vingt-six mille cinq cent soixante-huit (18.086.568,-) Francs Luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures vingt (14.20).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bosquee-Mausen, L. Hansen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 1999, vol. 505, fol. 89, case 5. – Reçu 180.866 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 avril 1999.

J. Gloden.

(17871/213/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

NAGIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(17872/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 50.728.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Signature.

(17861/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 50.728.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 mars 1999, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 mars 1998 sont approuvés.

Madame Annick Vischel-Ducros, Monsieur Michel Ducros et Monsieur Christian Billon obtiennent la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat d'administrateur relatif à la période clôturant au 31 mars 1998.

Le mandat des administrateurs en place est reconduit pour une année supplémentaire.

Le commissaire aux comptes, PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l., obtient la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de son mandat relatif à la période clôturant au 31 mars 1998.

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est appelée à la fonction de commissaire aux comptes pour l'exercice clôturant au 31 mars 1999.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère
LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17862/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ORTOLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.916.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M.S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme

ORTOLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17875/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PHARMATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.365.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 15 avril 1999 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour PHARMATEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17884/768/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

NIF-LUX, Investmentfonds.

Der Verkaufsprospekt und das Verwaltungsreglement des nach dem Recht des Großherzogtums als «Fonds Commun de Placement» errichteten und zum Vertrieb zugelassenen Sondervermögens NIF-LUX ändert sich mit Wirkung zum 26. März 1999 wie folgt:

1. Besonderer Teil des Verkaufsprospekts

«Ziel der Anlagepolitik ist es, eine attraktive Rendite in Euro zu erwirtschaften. Dazu investiert der Fonds überwiegend in fest- und variabel verzinslichen Wertpapieren, Wandel- und Optionsanleihen sowie Zerobonds, die auf Euro oder andere Währungen eines Mitgliedstaates der OECD oder GUS lauten.

Um darüber hinaus von den Kursbewegungen an den internationalen Wertpapiermärkten zu profitieren, ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, notierte und nicht notierte Call- und Put-Optionen, Optionsscheine sowie Terminkontrakte über Wertpapiere, Indizes, Zinsen und sonstige Techniken und Instrumente gem. §§ 10 und 13 des Verwaltungsreglements zu kaufen und zu verkaufen. Die Gesamtheit der Verpflichtungen aus diesen Geschäften darf - abweichend von § 13 Abs. 8 des Verwaltungsreglements - addiert 30% des Nettofondsvermögens nicht übersteigen. § 8 findet entsprechend Anwendung....»

2. Besonderer Teil des Verwaltungsreglements

§ 25 Anlagepolitik

«Ziel der Anlagepolitik ist es, eine attraktive Rendite in Euro zu erwirtschaften. Dazu investiert der Fonds überwiegend in fest- und variabel verzinslichen Wertpapieren, Wandel- und Optionsanleihen sowie Zerobonds, die auf Euro oder andere Währungen eines Mitgliedstaates der OECD oder GUS lauten.

Um darüber hinaus von den Kursbewegungen an den internationalen Wertpapiermärkten zu profitieren, ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, notierte und nicht notierte Call- und Put-Optionen, Optionsscheine sowie Terminkontrakte über Wertpapiere, Indizes, Zinsen und sonstige Techniken und Instrumente gem. §§ 10 und 13 des Verwaltungsreglements zu kaufen und zu verkaufen. Die Gesamtheit der Verpflichtungen aus diesen Geschäften darf - abweichend von § 13 Abs. 8 des Verwaltungsreglements - addiert 30% des Nettofondsvermögens nicht übersteigen. § 8 findet entsprechend Anwendung....»

Senningerberg, den 6. April 1999.

DRESDNERBANK ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Luxemburg, den 6. April 1999.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17873/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PALAZZO SETA P.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4242 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 47.103.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 1999, vol. 312, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PALAZZO SETA P.I., S.à r.l.

Signature

(17878/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

RAFICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 52.136.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 1999, que Monsieur René Schmitter, Licencié en sciences commerciales, demeurant 29, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 17 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17892/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PICTET ASIA GROWTH FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.025.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

D. Brankaer
Fondé de Pouvoir

(17885/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.329.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

D. Brankaer
Fondé de Pouvoir

(17886/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.657.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

D. Brankaer
Fondé de Pouvoir

(17887/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PICTET GIN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.668.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

D. Brankaer
Fondé de Pouvoir

(17888/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CERISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.339.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CASILDA PROPERTIES S.A., une société avec siège social 120, Via España, Suite 70, Edificio Banco Continental, Panama City, République de Panama,

ici représentée par Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 23 février 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 29 septembre 1993 fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire la société anonyme CERISE HOLDING S.A. R.C. B numéro 45.339, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 583 du 8 décembre 1993;

- La Société a actuellement un capital social de cinquante mille (50.000,-) dollars US, représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société CERISE HOLDING S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société CERISE HOLDING S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société CERISE HOLDING S.A.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la société CERISE HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Begbie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 116S, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17995/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.594.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

D. Brankaer

Fondé de Pouvoir

(17889/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PICTET TARGETED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.617.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

D. Brankaer

Fondé de Pouvoir

(17890/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PEACOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 42.070.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (624.256,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

Signature.

(17880/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PEACOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.070.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1999 que Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L) et Monsieur René Schmitter, Licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Paul Laplume et Franz Prost, démissionnaires.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17881/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

**PACTOLUX, Société Anonyme,
(anc. BELGAMAR LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.774.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACTOLUX
Signatures

(17876/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

**PACTOLUX, Société Anonyme,
(anc. BELGAMAR LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.774.

Réquisition

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de PACTOLUX en date du 6 avril 1999, il résulte les décisions suivantes:

- Les mandats de M. Ludwig Criel, M. Hans Verstraete, M. Benoît Verwilghen, M. Alain Vanlanduyt et CMR représentée par M. Roland Frère en tant qu'Administrateurs sont renouvelés pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2002.
- Le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises Externe est renouvelé pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACTOLUX
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17877/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOTREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 66.884.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17916/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.715.

Par décision du conseil d'administration du 9 juin 1998, Monsieur Marc Hoferlin, demeurant à Luxembourg, a été nommé directeur de BIL-LEASE Société Anonyme, en remplacement de M. Georges Roeder.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING
BIL-LEASE, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17911/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.715.

Par décision du conseil d'administration du 2 mars 1999 M. Frank N. Wagener a été nommé Président du conseil d'administration, en remplacement de M. François Steil.

A la suite des changements intervenus au sein du conseil d'administration, le régime des signatures est fixé comme suit:

Signature A: (Disposition sur les comptes de la Société et Correspondance)

- Les Administrateurs: MM. Frank N. Wagener
André Hochweiler
et Claude Schon

- L'Administrateur-délégué: M. André Poorters

- Le directeur: M. Marc Hoferlin

- Le responsable de l'administration: M. Patrick Wagner

Signature conjointe de deux porteurs de signature A.

Signature B: (Correspondance)

- Mademoiselle Mireille Wagner.

Signature conjointe de deux personnes, dont une porteur de signature A.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING
BIL-LEASE, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17912/006/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.715.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 1999, la démission de l'administrateur M. François Steil, président du Conseil d'Administration a été acceptée. Il n'a pas été pourvu à son remplacement et de ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de cinq à quatre. Le mandat du commissaire aux comptes, la société Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., Luxembourg a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Le capital social de la société a été converti de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) en € 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) et augmenté à € 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) par incorporation de réserves libres, sans création d'actions nouvelles.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING
BIL-LEASE, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17913/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.715.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17914/006/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.239.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau BEF (3.520.922,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1999.

Signature.

(17895/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PRAGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.612.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1999, les mandats des administrateurs MM. Maurice Dwek, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Guy Baumann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005. Monsieur Maurice Dwek a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour PRAGINVEST S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17891/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PARC BELLEVUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 58.555.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(17879/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (311.194,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Signature.

(17907/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (136.797,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Signature.

(17908/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.315.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés LUF (1.675.979,-)

- Résultat de l'exercice LUF 41.620,-

- Report à nouveau LUF (1.634.359,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Signature.

(17909/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOCIETE INTERNATIONALE DES AFFAIRES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.315.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 mars 1999 que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L) a été élue Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17910/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PERUZZIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.921.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

PERUZZIS, S.à r.l.
Signature

(17882/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SCHILLING GARANT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 38.660.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

(17900/673/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SCHILLING GARANT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 38.660.

Im Jahre 1999, den 10. Februar, findet am Sitz der Gesellschaft, Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») SCHILLING GARANT, SICAV, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 38.660, statt.

Die Versammlung wird um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Oliver Behrens, Geschäftsführer der DB INVESTMENT MANAGEMENT S.A., wohnhaft in Trier, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Roland Simon, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Markus Krämer, wohnhaft in Trier.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. Die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Herr Dr. Ekkehard Storck hat das Verwaltungsratsmandat an Herrn Ernst Wilhelm Contzen übertragen. Die Generalversammlung bestätigt die Aufnahme von Herrn Ernst Wilhelm Contzen in den Verwaltungsrat.

2. Damit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Christian Strenger, Geschäftsführer der DWS DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR WERTPAPIERSPAREN mbH, Frankfurt am Main

Hans J. Lange, Mitglied des Bereichsvorstandes des Unternehmensbereiches Privat- und Geschäftskunden der DEUTSCHE BANK AG, Frankfurt am Main

Paraphiert:

Ernst Wilhelm Contzen, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied:

Udo Behrenwaldt, Geschäftsführer der DWS DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR WERTPAPIERSPAREN mbH, Frankfurt am Main.

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit dem Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

4. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.

5. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 1998.

6. Entlastung des Verwaltungsrates.

7. Verwendung des Jahresergebnisses.

8. Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III. Die Einberufung erfolgte nach den Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes, insbesondere des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, ordnungsgemäß durch Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, und im Luxemburger Wort, jeweils am 27. Januar 1999 und am 3. Februar 1999. Die Generalversammlung ist somit als ordentliche Generalversammlung im Sinne des Artikels 70 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften mit der Mehrheit der erschienenen und vertretenen Anteile beschlußfähig, um über die Tagesordnung zu beraten.

Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Herr Dr. Ekkehard Storck hat das Verwaltungsratsmandat an Herrn Ernst Wilhelm Contzen übertragen. Die Generalversammlung bestätigt die Aufnahme von Herrn Ernst Wilhelm Contzen zum Jahresende 1998 in den Verwaltungsrat.

Paraphiert:

Zweiter Beschluss

Damit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Vorsitzender:

Christian Strenger, Geschäftsführer der DWS DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR WERTPAPIERSPAREN mbH, Frankfurt am Main

Hans J. Lange, Mitglied des Bereichsvorstandes des Unternehmensbereiches Privat- und Geschäftskunden der DEUTSCHE BANK AG, Frankfurt am Main

Ernst Wilhelm Contzen, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied:

Udo Behrenwaldt, Geschäftsführer der DWS DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR WERTPAPIERSPAREN mbH, Frankfurt am Main.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit dem Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung billigt den Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung billigt die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Wirtschaftsprüfer geprüfte Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 1998.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den Verwaltungsrat zu entlasten.

Siebter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresergebnis zu thesaurieren.

Paraphiert:

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 8 «Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, daß hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Protokolliert in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Das Protokoll ist dreifach ausgefertigt.

Unterschrift	Unterschrift	Unterschrift
Vorsitzender	Sekretär	Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17901/673/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

PEWIGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 57.302.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 521, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(17883/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SEABIRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 57.759.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(17902/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 1997, les mandats des administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Marcello Ferretti, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998. Monsieur Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour SAFRICA HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17898/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 33.695.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth of March.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company ROCK BROOK HOLDINGS S.A., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B number 33.695, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 6, 1990, published in the Mémorial C, number 390 on October 22, 1990.

The articles of incorporation have been amended by deeds before the undersigned notary:

- on February 26, 1991, published in the Mémorial C, number 337 on November 12, 1991;
- on January 18, 1993, published in the Mémorial C, number 227 on May 17, 1993;
- on December 20, 1994, published in the Mémorial C, number 217 on May 19, 1995;
- on January 26, 1996, published in the Mémorial C, number 138 on March 20, 1996;
- on July 30, 1997, published in the Mémorial C, number 646 on November 19, 1997;
- on December 1, 1997, published in the Mémorial C, number 156 on March 16, 1998;

with a corporate capital of six million four hundred forty-nine thousand Irish pounds (6,449,000.- IEP), represented by four hundred sixteen thousand one hundred twenty-four (416,124) shares without a par value.

The meeting is presided over Mr Charles Lahyr, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Miss Muriel Linden, private employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. First increase of capital, with effect to July 31, 1997 by IEP 1,787,000 in order to raise it from IEP 6,449,000 to IEP 8,236,000 without the issue of fresh shares, by capitalisation of the legal reserve and the free reserve in the aggregate amount of IEP 1,787,000.

2. Subsequent amendment with effect to July 31, 1997, of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows: «The subscribed capital is set at IEP 8,236,000, represented by 416,124 shares without a par value.»

3. Second increase of capital, with effect to July 31, 1997 by IEP 4,264,000 in order to raise it from IEP 8,236,000 to IEP 12,500,000 by the issue of 215,462 fresh shares without par value having the same rights and obligations as the previously existing shares.

4. Subscription and payment of the 215,462 fresh shares by relinquishment in favour of the Company of a certain, liquid and enforceable claim of the majority shareholder of GRAFTON GROUP plc., Dublin, against the Company to the extent of IEP 4,264,000.

5. Subsequent amendment, with effect to July 31, 1997, of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows: «The subscribed capital is set at IEP 12,500,000, represented by 631,586 shares without a par value.»

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves, with effect to July 31, 1997, a first increase of capital to the extent of one million seven hundred and eighty-seven Irish pounds (1,787,000.- IEP) in order to raise it from its present amount of six million four hundred forty-nine thousand Irish pounds (6,449,000.- IEP) to eight million two hundred and thirty-six thousand Irish pounds (8,236,000.- IEP), without the issue of fresh shares, by capitalization of the legal reserve and the free reserve in the aggregate amount of one million seven hundred and eighty-seven thousand Irish pounds (1,787,000.- IEP).

The existence of such reserves is evidenced by a certificate established by two directors of the company and certified true by INTERAUDIT, S.à r. l., of Luxembourg, annexed to the present deed, which certificate, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Second resolution

The assembly decides to amend, with effect to July 31, 1997, the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at eight million two hundred and thirty-six thousand Irish pounds (8,236,000.- IEP), represented by four hundred and sixteen thousand one hundred and twenty-four (416,124) shares without a par value.»

Third resolution

The meeting resolves, with effect to July 31, 1997, a second increase of capital to the extent of four million two hundred and sixty-four thousand Irish pounds (4,264,000.- IEP) in order to raise it from its present amount of eight

million two hundred and thirty-six thousand Irish pounds (8,236,000.- IEP) to twelve million five hundred thousand Irish pounds (12,500,000.- IEP), by the issuance of two hundred and fifteen thousand four hundred and sixty-two (215,462) fresh shares without par value having the same rights and obligations as the previously existing shares.

Fourth resolution

The two hundred and fifteen thousand four hundred and sixty-two (215,462) fresh shares have all been subscribed and fully paid in by relinquishment in favour of the company of a certain, liquid and enforceable claim of the majority shareholder GRAFTON GROUP plc., having its registered office in Dublin (Ireland), against the company to the extent of four million two hundred and sixty-four thousand Irish pounds (4,264,000.- IEP).

The existence of this claim is certified by a report of INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg; the conclusion of which is the following:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 5 mars 1999.»

This report, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The assembly decides to amend, with effect to July 31, 1997, the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at twelve million five hundred thousand Irish pounds (12,500,000.- IEP), represented by six hundred and thirty-one thousand five hundred and eighty-six (631,586) shares without a par value.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated at about two million three hundred and ninety-five thousand Luxembourg francs.

The amount of the first increase of capital is evaluated at 91,532,105.70 LUF.

The amount of the second increase of capital is evaluated at 218,406,770.40 LUF.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROCK BROOK HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B numéro 33.695, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 avril 1990, publié au Mémorial C, numéro 390 du 22 octobre 1990.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 février 1991, publié au Mémorial C, numéro 337 du 12 novembre 1991;
- en date du 18 janvier 1993, publié au Mémorial C, numéro 227 du 17 mai 1993;
- en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 217 du 19 mai 1995;
- en date du 26 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 138 du 20 mars 1996;
- en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 646 du 19 novembre 1997;
- en date du 1^{er} décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 156 du 16 mars 1998;

avec un capital social de six millions quatre cent quarante-neuf mille livres irlandaises (6.449.000.- IEP), représenté par quatre cent seize mille cent vingt-quatre (416.124) actions sans valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Muriel Linden, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Première augmentation du capital social, avec effet au 31 juillet 1997, à concurrence de IEP 1.787.000, pour le porter de IEP 6.449.000 à IEP 8.236.000, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de la réserve légale et de la réserve libre au montant total de IEP 1.787.000.

2. Modification afférente, avec effet au 31 juillet 1997, du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à IEP 8.236.000, représenté par 416.124 actions sans valeur nominale.»

3. Deuxième augmentation du capital social, avec effet au 31 juillet 1997, à concurrence de IEP 4.264.000, pour le porter de IEP 8.236.000 à IEP 12.500.000, par l'émission de 215.462 actions nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Souscription et libération des 215.462 actions nouvelles par renonciation en faveur de la société à une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire majoritaire GRAFTON GROUP plc., Dublin, à la charge de la société à concurrence de IEP 4.264.000.

5. Modification afférente, avec effet au 31 juillet 1997, du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à IEP 12.500.000, représenté par 631.586 actions sans valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 31 juillet 1997, une première augmentation de capital social à concurrence d'un million sept cent quatre-vingt-sept mille livres irlandaises (1.787.000,- IEP), pour le porter de son montant actuel de six millions quatre cent quarante-neuf mille livres irlandaises (6.449.000,- IEP) à huit millions deux cent trente-six mille livres irlandaises (8.236.000,- IEP), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de la réserve légale et la réserve libre au montant total d'un million sept cent quatre-vingt-sept mille livres irlandaises (1.787.000,- IEP).

L'existence desdites réserves résulte d'un certificat établi par deux administrateurs de la société et certifié conforme par INTERAUDIT, S.à r.l., de Luxembourg, lequel certificat, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier, avec effet au 31 juillet 1997, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à huit millions deux cent trente-six mille livres irlandaises (8.236.000,- IEP), représenté par quatre cent seize mille cent vingt-quatre (416.124) actions sans valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 31 juillet 1997, une deuxième augmentation de capital social à concurrence de quatre millions deux cent soixante-quatre mille livres irlandaises (4.264.000,- IEP), pour le porter de son montant actuel de huit millions deux cent trente-six mille livres irlandaises (8.236.000,- IEP) à douze millions cinq cent mille livres irlandaises (12.500.000,- IEP), par l'émission de deux cent quinze mille quatre cent soixante-deux (215.462) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Quatrième résolution

Les deux cent quinze mille quatre cent soixante-deux (215.462) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par renonciation en faveur de la société à une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire majoritaire GRAFTON GROUP plc., ayant son siège social à Dublin (Irlande), à la charge de la société, et ce, à concurrence de quatre millions deux cent soixante-quatre mille livres irlandaises (4.264.000,- IEP).

L'existence de cette créance est certifié par un rapport de INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, et dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 5 mars 1999.

Ce rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier, avec effet au 31 juillet 1997, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à douze millions cinq cent mille livres irlandaises (12.500.000,- IEP), représenté par six cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-six (631.586) actions sans valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Le montant de la première augmentation de capital est évalué à 91.532.105,70 LUF.

Le montant de la deuxième augmentation de capital est évalué à 218.406.770,40 LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Lahyr, M. Linden, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 1999, vol. 505, fol. 68, case 12. – Reçu 2.184.068 francs.

Le Receveur (signé): M. J. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17896/231/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17897/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

RAMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.733.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAMAL HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 53.733 constituée sous la dénomination de FANTOMAS HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 193 du 17 avril 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 264 du 30 mai 1997, contenant changement de la dénomination de la société en RAMAL HOLDING S.A.;

- en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 472 du 29 juin 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eduard Von Kymmel, employé privé, demeurant à Mompach, et désigne comme secrétaire Madame Sandra Marteaux, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de 146.000,- CHF, pour le porter de son montant de 292.500,- CHF à 438.500,- CHF, par la création et l'émission de 101 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3.- Souscription et libération des actions nouvelles.

4.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1, des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq mille huit cent cinquante (5.850) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-six mille francs suisses (146.000,- CHF), pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents francs suisses (292.500,- CHF) à quatre cent trente-huit mille cinq cents francs suisses (438.500,- CHF), par la création et l'émission de cent et une (101) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin, les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les cent et une (101) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1.- La société CLASSIC SERVICES S.A., ayant son siège social à Monrovia (Libéria), à raison de quatre-vingt-onze actions	91
2.- Monsieur Jean-Claude Rouers, administrateur de sociétés, demeurant à Malzeville (France), à raison de dix actions	10

Le montant de cent quarante-six mille francs suisses (146.000,- CHF) a été apporté en numéraire, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme RAMAL HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent trente-huit mille cinq cents francs suisses (438.500,- CHF), divisé en cinq mille neuf cent cinquante et une (5.951) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de trois millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, E. Von Kymmel, S. Marteaux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 1999, vol. 505, fol. 74, case 4. — Reçu 36.500 francs.

Le Receveur (signé): M. J. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17893/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

RAMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17894/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.625.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 18th February, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over Mr Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Miss Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Eric Isaac, manager, residing in Moutfort.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached together with the proxy of the represented associate to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Restructuring of the share capital through (i) the increase of the nominal value of the shares from thirty United States Dollars (USD 30) to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) and consequential reallocation of shares and (ii) the increase of the issued share capital of the Company from fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) to one hundred million two hundred and seventy-five thousand United States Dollars (USD 100,275,000) by the issue of six thousand six hundred and eighty-four (6,684) new shares of a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000)

B. Subscription and payment of the shares to be issued and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to restructure the share capital and in this respect (i) to increase the nominal value of the shares of the Company from thirty United States Dollars (USD 30) to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) and, as a consequence thereof, to reallocate to the current sole shareholder one share of a nominal value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) in replacement of five hundred (500) shares of a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30) and (ii) further to increase the issued share capital from fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) to one hundred million two hundred and seventy-five thousand United States Dollars (USD 100,275,000) by the issue of six thousand six hundred and eighty-four (6,684) new shares to be subscribed for by BULMERSHE RESEARCH Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY («BRL»).

With the approval of the sole shareholder the new shares referred to above have been subscribed by BRL represented by Mr Eric Isaac, prenamed, pursuant to a proxy dated 12th March 1999, which proxy signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed to this deed to be filed with the registration authorities.

The contributions made against the issuance of shares in the company by BRL representing all of its assets and liabilities have been as follows:

(a) a cash bank account held by BRL with CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch, with an aggregate deposit of ninety-nine million nine hundred thousand United States Dollars (USD 99,900,000), such funds being transferred to an account of the Company with CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch;

(b) one accrued interest receivable in an amount of five hundred and ninety-two thousand nine hundred and twenty-six United States Dollars (USD 592,926) representing the interest accrued on a Loan Agreement dated 4th September, 1997 assigned to the Company;

(c) a provision for UK taxes on accrued interest of a negative amount of one hundred and seventy-nine thousand three hundred and sixty United States Dollars (USD 179,360).

The contributions to the Company have been valued at one hundred million three hundred and thirteen thousand five hundred and sixty-six United States Dollars (USD 100,313,566) of which one hundred million two hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 100,260,000) are being allocated to the share capital, the remaining being allocated to paid in surplus.

The above contributions in kind have been valued by the board of managers pursuant to a report dated 18th March 1999, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Second resolution

As a result of the preceding increase of the nominal value of the shares, of the reallocation of the shares in issue and the increase of share capital the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at one hundred million two hundred and seventy-five thousand United States Dollars (USD 100,275,000), represented by six thousand six hundred and eighty-five (6,685) shares with a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) each. These shares have been subscribed as follows:

1. VAYASSEUR OVERSEAS HOLDING Ltd	1 share
2. BULMERSHE RESEARCH Ltd	6,684 shares

The capital has been fully paid in by the associates.

Additional amounts contributed to the Company have been credited to paid in surplus.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital, are estimated at 300,000 LUF.

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of BULMERSHE RESEARCH Ltd, a company with a capital divided into shares incorporated under the laws of England and Wales, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971, which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 février 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Mademoiselle Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Eric Isaac, directeur, demeurant à Moutfort.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée ensemble avec la procuration de l'associé représenté au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Restructuration du capital social par (i) l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) et, en conséquence, réallocation des parts sociales et (ii) augmentation du capital social émis par la société de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) à cent millions deux cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.275.000) par l'émission de six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000).

B. Souscription et paiement des parts sociales à émettre et, en conséquence, modification de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Première résolution

Il est décidé de restructurer le capital social et dans ce contexte (i) d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la société de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) et, en conséquence de ce qui précède, de réallouer au seul associé actuel une part sociale d'une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000), en remplacement de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) et (ii) en outre, d'augmenter le capital social émis de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) à cent millions deux cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.275.000), par l'émission de six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) nouvelles parts sociales à être souscrites par BULMERSHE RESEARCH Ltd, une société constituée sous la législation du Royaume-Uni et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Ludgate House, 245, Blackfriars Road, London SE1 9UY («BRL»).

Avec l'accord du seul associé, les nouvelles parts sociales dont il est fait référence ci-dessus ont été souscrites par BRL, représentée par Monsieur Eric Isaac, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 12 mars 1999, laquelle procuration signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les apports faits par BRL en contrepartie de l'émission des parts sociales dans la société représentant tous les avoirs et passifs ont été les suivants:

(a) un compte bancaire de dépôt détenu par la BRL à la CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch, avec un solde de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.900.000), ces fonds étant transférés sur un compte de la Société auprès de la CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch;

(b) une créance consistant en des intérêts courus d'un montant de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 592.926) représentant les intérêts courus sur un contrat de prêt du 4 septembre 1997 cédé à la société;

(c) une provision pour impôts du Royaume-Uni sur des intérêts courus d'un montant négatif de cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 179.360).

Les avoirs apportés à la société ont été évalués à cent millions trois cent treize mille cinq cent soixante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.313.566) desquels cent millions deux cent soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.260.000) sont alloués au capital social, le solde restant étant alloué à la prime d'émission.

Les apports en nature décrits ci-dessus ont été évalués par le conseil des gérants conformément à un rapport daté du 18 mars 1999, rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales, de la réallocation des parts sociales souscrites et de l'augmentation du capital social, l'assemblée prit la décision de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent millions deux cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.275.000), représenté par six mille six cent quatre-vingt-cinq (6.685) parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) chacune. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- | | |
|-----------------------------------|----------------------|
| 1. VAVASSEUR OVERSEAS HOLDING Ltd | 1 part sociale |
| 2. BULMERSHE RESEARCH Ltd | 6.684 parts sociales |

Le capital social a été libéré intégralement par les associés.

Les montants supplémentaires apportés à la société ont été crédités au poste prime d'émission.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société en raison de l'augmentation du capital, sont estimés à 300.000,- LUF.

A cause de l'apport de tous les actifs et passifs de BULMERSHE RESEARCH Ltd, une société avec un capital divisé en actions émises sous les législations du Royaume-Uni et du Pays de Galles, le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, prévoyant une exonération du paiement du droit d'apport.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Reckinger, D. Kolbach, E. Isaac, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 115S, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

P. Frieders.

(17929/212/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.625.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 70, Grand-rue, Luxembourg, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 18th February, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («the Mémorial»). The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary of even date herewith, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over Mr Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Miss Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg and as scrutineer Mr Eric Isaac, manager, residing in Moutfort.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached together with the proxies of the represented associates to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all six thousand six hundred and eighty-five (6,685) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

(a) to approve the transfer of six thousand six hundred and eighty-four (6,684) shares in the Company from the current shareholder mentioned in article 5 of the articles of incorporation of the Company to UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l.

(b) subsequent modification of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of six thousand six hundred and eighty-four (6,684) shares in the Company from its current shareholder, the name of which is set out in article 5 of the articles of incorporation to UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 70, Grand-rue pursuant to a share transfer agreement of even date herewith.

Second resolution

As a consequence of a first resolution it was decided to amend the second paragraph of article 5 as follows:

«These shares have been subscribed as follows:

1. VAVASSEUR OVERSEAS HOLDING Ltd	1 share
2. UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l.	6,684 shares»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 février 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial»). Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant à la même date que le présent acte, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Mademoiselle Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Eric Isaac, directeur, demeurant à Moutfort.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée ensemble avec les procurations des associés représentés au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les six mille six cent quatre-vingt-cinq (6.685) actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(a) d'approuver le transfert de 6.684 (six mille six cent quatre-vingt-quatre) actions détenues dans la Société de l'actionnaire actuel, le nom duquel est mentionné en l'article 5 des statuts de la Société à UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l.

(b) Par conséquent modification de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert des 6.684 (six mille six cent quatre-vingt-quatre) parts sociales dans la Société de l'actionnaire actuel, le nom duquel est mentionné dans l'article 5 des statuts à UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., société constituée sous la loi luxembourgeoise avec siège social au 70, Grand-rue, conformément à un accord de transfert d'actions de même date que le présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée prit la décision de modifier le second alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. VAVASSEUR OVERSEAS HOLDING Ltd	1 part sociale
2. UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l.	6.684 parts sociales

Plus rien n'étant sur l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Reckinger, D. Kolbach, E. Isaac, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 115S, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

P. Frieders.

(17930/212/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

P. Frieders.

(17931/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.626.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 18th February, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over Mr Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Miss Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Eric Isaac, manager, residing in Moutfort.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached together with the proxy of the represented associate to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Restructuring of the share capital through (i) the increase of the nominal value of the shares from thirty United States Dollars (USD 30) to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) and consequential reallocation of shares and (ii) the increase of the issued share capital of the Company from fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) to eleven million one hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 11,130,000) by the issue of seven hundred and forty-one (741) new shares of a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000).

B. Subscription and payment of the shares to be issued and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to restructure the share capital and in this respect (i) to increase the nominal value of the shares of the Company from thirty United States Dollars (USD 30) to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) and, as a consequence thereof, to reallocate to the current sole shareholder one share of a nominal value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) in replacement of five hundred (500) shares of a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30) and (ii) further to increase the issued share capital from fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) to eleven million one hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 11,130,000) by the issue of seven hundred and forty-one (741) new shares to be subscribed for by INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY («IBR»).

With the approval of the sole shareholder the new shares referred to above have been subscribed by IBR represented by Mr Eric Isaac, prenamed, pursuant to a proxy dated 12th March 1999, which proxy signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed to this deed to be filed with the registration authorities.

The contributions made against the issuance of shares in the company by IBR representing all of its assets and liabilities have been as follows:

(a) a cash bank account held by IBR with CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch, with an aggregate deposit of eleven million one hundred thousand United States Dollars (11,100,000), such funds being transferred to an account of the Company with CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch;

(b) one accrued interest receivable in an amount of forty thousand nine hundred and ninety-seven United States Dollars (USD 40,997) representing the interest accrued on a Loan Agreement dated 4th September, 1997 assigned to the Company;

c) a provision for UK taxes on accrued interest of a negative amount of twelve thousand four hundred and two United States Dollars (USD 12,402).

The contributions to the Company have been valued at eleven million one hundred and twenty-eight thousand five hundred and ninety-five United States Dollars (USD 11,128,595) of which eleven million one hundred and fifteen

thousand United States Dollars (USD 11,115,000) are being allocated to the share capital, the remaining being allocated to paid in surplus.

The above contributions in kind have been valued by the board of managers pursuant to a report dated 18th March 1999, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Second resolution

As a result of the preceding increase of the nominal value of the shares, of the reallocation of the shares in issue and the increase of share capital the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at eleven million one hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 11,130,000), represented by seven hundred and forty-two (742) shares with a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) each. These shares have been subscribed as follows:

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| 1. VAVASSEUR OVERSEAS HOLDING Ltd | 1 share |
| 2. INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd | 741 shares |

The capital has been fully paid in by the associates. Additional amounts contributed to the Company have been credited to paid-in surplus.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital, are estimated at 180,000.- LUF.

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd, a company with a capital divided into shares incorporated under the laws of England and Wales, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 février 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Mademoiselle Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Eric Isaac, directeur, demeurant à Moutfort.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée ensemble avec la procuration de l'associé représenté au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Restructuration du capital social par (i) l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) et, en conséquence, réallocation des parts sociales et (ii) augmentation du capital social émis par la société de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) à onze millions cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.130.000) par l'émission de sept cent quarante et une (741) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000).

B. Souscription et paiement des parts sociales à émettre et, en conséquence, modification de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Première résolution

Il est décidé de restructurer le capital social et dans ce contexte (i) d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la société de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) à quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) et, en conséquence de ce qui précède, de réallouer au seul associé actuel une part sociale d'une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000), en remplacement de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30) et, (ii) en outre, d'augmenter le capital social émis de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) à onze millions cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.130.000), par l'émission de sept cent quarante et une (741) nouvelles parts

sociales à être souscrites par INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd, une société constituée sous la législation du Royaume-Uni et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Ludgate House, 245, Blackfriars Road, London SE1 9UY («IBR»)

Avec l'accord du seul associé les nouvelles parts sociales dont il est fait référence ci-dessus ont été souscrites par IBR représentée par Monsieur Eric Isaac, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 12 mars 1999, laquelle procuration, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les apports faits par IBR en contrepartie de l'émission des parts sociales dans la société représentant tous les avoirs et passifs ont été les suivants:

(a) un compte bancaire de dépôt détenu par la IBR à la CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch, avec un solde de onze millions cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.100.000), ces fonds étant transférés sur un compte de la Société auprès de la CHASE MANHATTAN BANK N.A., London Branch;

(b) une créance consistant en des intérêts courus d'un montant de quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.997) représentant les intérêts courus sur un contrat de prêt du 4 septembre 1997 cédé à la société;

(c) une provision pour impôts du Royaume-Uni sur des intérêts courus d'un montant négatif de douze mille quatre cent deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.402).

Les avoirs apportés à la société ont été évalués à onze millions cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.128.595) desquels onze millions cent quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.115.000) sont alloués au capital social, le solde restant étant alloué à la prime d'émission.

Les apports en nature décrits ci-dessus ont été évalués par le conseil des gérants conformément à un rapport daté du 18 mars 1999, rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales, de la réallocation des parts sociales émises et de l'augmentation du capital social, l'assemblée prit la décision de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à onze millions cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.130.000), représenté par sept cent quarante-deux (742) parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) chacune. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. VAVASSEUR OVERSEAS HOLDING Ltd	1 part sociale
2. INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd	741 parts sociales

Le capital social a été libéré intégralement par les associés.

Les montants supplémentaires apportés à la société ont été crédités au poste prime d'émission.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société en raison de l'augmentation du capital sont estimés à 180.000,- LUF.

A cause de l'apport de tous les actifs et passifs de INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd, une société avec un capital divisé en actions constituée sous les législations du Royaume-Uni et du Pays de Galles, le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, prévoyant une exonération du paiement du droit d'apport.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Reckinger D. Kolbach, E. Isaac, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 115S, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

P. Frieders.

(17932/212/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.626.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 70, Grand-rue, B.P. 761, L-2017 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 18th February, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over Mr Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Miss Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Eric Isaac, manager, residing in Moutfort.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached together with the proxies of the represented associates to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all seven hundred and forty-two (742) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from eleven million one hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 11,130,000) to one hundred and eleven million three hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 111,390,000) by the issue of six thousand six hundred and eighty-four (6,684) new shares.

B. Subscription and payment of the shares to be issued and referred to under A. and consequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from eleven million one hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 11,130,000) to one hundred and eleven million three hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 111,390,000) by the issue of six thousand six hundred and eighty-four (6,684) new shares to be subscribed for by BULMERSHE RESEARCH Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY («BRL»).

With the approval of the two shareholders the new shares referred to above have been subscribed by BRL represented by Mr Eric Isaac, prenamed, pursuant to a proxy dated 12th March 1999, which proxy signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed to this deed to be filed with the registration authorities.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by BRL has been made in kind and represents the sole asset of BRL as follows:

Six thousand six hundred and eighty-four (6,684) shares in UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 70, Grand-rue in L-2017 Luxembourg.

Evidence of the transfer of these shares was given to the undersigned notary.

The above contribution in kind has been valued at one hundred million three hundred and thirteen thousand five hundred and sixty-six United States Dollars (USD 100,313,566) of which one hundred million two hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 100,260,000) are being allocated to the share capital, the remaining, being allocated to paid in surplus, by the board of managers of the Company pursuant to a report dated 18th March 1999, which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration.

The appearing parties acknowledge the valuation on the basis of the above-mentioned valuation report.

Second resolution

As a result of the preceding increase of capital, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at one hundred and eleven million, three hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 111,390,000), divided into seven thousand four hundred and twenty-six (7,426) shares with a par value of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) each. These shares have been subscribed as follows:

1. BULMERSHE RESEARCH Ltd	6,684 shares
2. INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd	741 shares
3. VOHL	1 share

The capital has been fully paid in by the associates.

Additional amounts contributed to the Company have been credited to paid-in surplus.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital, are estimated at 300,000.- LUF.

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of BULMERSHE RESEARCH Ltd, a company with a capital divided into shares, incorporated under the laws of England and Wales, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 février 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Mademoiselle Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Eric Isaac, directeur, demeurant à Moutfort.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée ensemble avec les procurations des associés représentés au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les sept cent quarante-deux (742) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis par la Société de onze millions cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.130.000) à cent onze millions trois cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 111.390.000), par l'émission de six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) nouvelles parts sociales.

B. Souscription et paiement des parts sociales à émettre et dont est fait référence ci-dessus, en conséquence, modification de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de onze millions cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.130.000) à cent onze millions trois cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 111.390.000), par l'émission de six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) nouvelles parts sociales à être souscrites par BULMERSHE RESEARCH Ltd, une société constituée sous la législation du Royaume-Uni et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Ludgate House, 245, Blackfriars Road, London SE1 9UY («BRL»).

Avec l'accord des deux associés, les nouvelles parts sociales dont il est fait référence ci-dessus ont été souscrites par BRL, représentée par Monsieur Eric Isaac, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 12 mars 1999, laquelle procuration, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'apport fait par BRL en contrepartie de l'émission des parts sociales dans la Société a été fait en nature et représente l'unique avoir de BRL de la manière suivante:

Six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) parts sociales de UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, avec siège social au 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg.

La preuve du transfert de ces parts sociales a été fournie au notaire instrumentant.

L'apport en nature a été évalué à cent millions trois cent treize mille cinq cent soixante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.313.566), dont cent millions deux cent soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.260.000) sont alloués au capital social, le solde restant étant alloué à la prime d'émission, par le conseil des gérants conformément à un rapport daté du 18 mars 1999, rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants reconnaissent l'évaluation sur la base du rapport d'évaluation prémentionné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social, l'assemblée prit la décision de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent onze millions trois cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 111.390.000), divisé en sept mille quatre cent vingt-six (7.426) parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000) chacune. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. BULMERSHE RESEARCH Ltd	6.684	parts sociales
2. INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd	741	parts sociales
3. VOHL	1	part sociale

Le capital social a été libéré intégralement par les associés.

Les montants supplémentaires apportés à la société ont été crédités au poste prime d'émission.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société en raison de l'augmentation du capital sont estimés à 300.000,- LUF.

A cause de l'apport de tous les actifs et passifs de BULMERSHE, une société avec un capital divisé en actions constituée sous les législations du Royaume-Uni et du Pays de Galles, le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, prévoyant une exonération du paiement du droit d'apport.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Reckinger, D. Kolbach, E. Isaac, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 115S, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

P. Frieders.

(17933/212/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.626.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 70, Grand-rue, Luxembourg incorporated by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 18th February, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («the Mémorial»). The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary of even date herewith, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Miss Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg and as scrutineer Mr Eric Isaac, manager, residing in Moutfort.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached together with the proxies of the represented associates to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all seven thousand four hundred and twenty-six (7,426) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

(a) to approve the transfer of seven hundred and forty-one (741) shares in the Company from INDAL BUSINESS RESEARCH LIMITED, mentioned in article 5 of the articles of incorporation of the Company to BULMERSHE RESEARCH Ltd.

(b) subsequent modification of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of seven hundred and forty-one (741) shares in the Company from INDAL BUSINESS RESEARCH LIMITED, mentioned in article 5 of the articles of incorporation to BULMERSHE RESEARCH Ltd a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY, England, pursuant to a share transfer form of even date herewith.

Second resolution

As a consequence of a first resolution it was decided to amend the second paragraph of article 5 as follows:

«These shares have been subscribed for as follows:

1. BULMERSHE RESEARCH LIMITED	7.425 shares
2. VOHL	1 share»

There being no further business on the agenda the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 février 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial»). Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant à la même date que le présent acte, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Mademoiselle Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Eric Isaac, directeur, demeurant à Moutfort.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée ensemble avec les procurations des associés représentés au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 7.426 (sept mille quatre cent vingt-six) parts sociales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(a) d'approuver le transfert de 741 (sept cent quarante et une) parts sociales détenues dans la Société de INDAL BUSINESS RESEARCH LIMITED, mentionnée en l'article 5 des statuts de la Société à BULMERSHE RESEARCH Ltd.

(b) Par conséquent, modification de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert des 741 (sept cent quarante et une) parts sociales, détenues dans la Société de INDAL BUSINESS RESEARCH Ltd., mentionnée dans l'article 5 des statuts, à BULMERSHE RESEARCH Ltd, une société constituée sous les législations du Royaume-Uni et du Pays de Galles, ayant son siège social à Ludgate House, 245, Blackfriars Road, London SE1 9UY, Royaume-Uni, conformément à un accord de transfert de parts sociales de même date que le présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée prit la décision de modifier le second alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. BULMERSHE RESEARCH Ltd.	7.425 parts sociales
2. VOHL	1 part sociale

Plus rien n'étant sur l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Reckinger, D. Kolbach, E. Isaac, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 115S, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

P. Frieders.

(17934/212/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

P. Frieders.

(17935/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOTECO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-4607 Esch an der Alzette, 22, rue du Commerce.

Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 24. März 1999

Zwischen den Unterzeichneten:

A1 MEDICON S.A.H., mit Sitz in Esch an der Alzette (Luxemburg)
vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun. 430 Anteile
A2 Kralowetz Rainer, Unternehmer, wohnhaft zu Esch-an-der-Alzette (Luxemburg) 50 Anteile

einerseits und

B1 Hamvas Krisztina, wohnhaft zu H-Pecs
B2 Molnarova Erika, wohnhaft zu SK-Komarno
B3 Sleczkowska Eva, wohnhaft zu CZ-Ostrava
B4 Vanek Peter, wohnhaft zu SK-Banovce nad Bebravow

wurde unter einstimmigem Beschluss folgende Abmachung getroffen:

Die Gesellschaft MEDICON S.A.H. vorbenannt unter A1 überträgt an

B1 Hamvas Krisztina, vorbenannt 2 Anteile
B2 Molnarova Erika, vorbenannt 2 Anteile
B3 Sleczkowska Eva, vorbenannt 2 Anteile
B4 Vanek Peter, vorbenannt 2 Anteile

welche annehmen und worüber gleichzeitig Quittung erstellt ist, betreffend das vereinbarte Entgelt.

Abzüglich Abtretung an MEDICON S.A.H. der Damen und Herren

D1 Ciffaryova Zuzana, vorbenannt 2 Anteile
D2 Laanemägi Moonika, vorbenannt 2 Anteile
D3 Gashi Arben, vorbenannt 2 Anteile

Die Anteile sind zugeteilt wie folgt:

A1 MEDICON S.A.H. mit Sitz in Esch an der Alzette (Luxemburg)
vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun. 428 Anteile
A2 Kralowetz Rainer, Unternehmer, wohnhaft zu Esch an der Alzette (Luxemburg) 50 Anteile
B1 Hamvas Krisztina, vorbenannt 2 Anteile
B2 Molnarova Erika, vorbenannt 2 Anteile
B3 Sleczkowska Eva, vorbenannt 2 Anteile
B4 Vanek Peter, vorbenannt 2 Anteile
C1 Kyselica Marian, vorbenannt 2 Anteile
C2 Morky Marian, vorbenannt 2 Anteile
C3 Knap Marcel, vorbenannt 2 Anteile
C4 Ruza Jaroslav, vorbenannt 2 Anteile
C5 Skorec Stanislav, vorbenannt 2 Anteile
C6 Tomkova Paulina, vorbenannt 2 Anteile
C7 Gajarsky Jozef, vorbenannt 2 Anteile

500 Anteile

Die Versammlung ernennt einstimmig die Damen und Herren

B1 Hamvas Krisztina, vorbenannt;
B2 Molnarova Erika, vorbenannt;
B3 Sleczkowska Eva, vorbenannt;
B4 Vanek Peter, vorbenannt;
als administrative Geschäftsführer.

Jeder administrative Geschäftsführer kann die Gesellschaft nur in Verbindung mit der Unterschrift von Herrn Karl Kralowetz Jun. verpflichten.

Herr Karl Kralowetz jun. kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift in unbeschränkter Höhe verpflichten.
Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 1999, vol. 312, fol. 82, case 3/1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17915/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

TRANSFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 19.252.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

Signature.

(17924/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

TRANSFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 19.252.

Constituée le 25 mars 1982 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, Notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 142 du 28 juin 1982, statuts modifiés le 9 juin 1983 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 202 du 10 août 1983. Statuts modifiés le 21 octobre 1985 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 361 du 9 décembre 1985. Statuts modifiés le 29 septembre 1986 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 343 du 11 décembre 1986. Statuts modifiés le 24 mai 1989 suivant acte reçu par Maître Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, n° 318 du 7 novembre 1989. Statuts modifiés le 16 octobre 1995 suivant acte reçu par Maître Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, n° 9 du 6 janvier 1996.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 1999.

Quatrième résolution

Suite à la démission de Monsieur Jean Dumont de son poste de Commissaire aux Comptes, l'Assemblée à l'unanimité ratifie la cooptation de Madame Carine Ravert, pour achever le mandat en cours, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale de l'an 2000.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17925/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SICABEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.177.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(17905/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SICABEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.177.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mars 1999 que M. Jean-Luc Stavaux, architecte - Ingenieur Conseil, demeurant à Profondeville (Belgique), a démissionné de ses fonctions de gérant de la société susmentionnée. Il n'a pas été pourvu à son remplacement et par conséquent le nombre de gérants a été réduit de deux à un.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17906/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SECTOR FUND.

R. C. Luxembourg B 57.097.

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} décembre 1998

Remplacer Monsieur Pierre Grandjean par Monsieur Patrick Schott.

Pour SECTOR FUND
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17903/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SELY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 67.511.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(17904/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SOZA INTERNATIONAL LTD.**DISSOLUTION***Resolution of the Board of Directors*

The Board of Directors of SOZA INTERNATIONAL LTD, with head office in 6800 Little River Turnpike, Annandale, Virginia 22003, hereby decides to close the subsidiary established in the Grand Duchy of Luxembourg in 1995.

J. W. Lamer II W. Soza R. R. West, Jr. K. A. Pfluger J. H. Elsayed

Enregistré à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 124, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17917/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SPRINTER 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 6, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 64.247.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPRINTER 2000 S.A., avec siège social à Luxembourg-Hamm, 6, rue de Bitbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 17 juillet 1998,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 64.247.

Bureau

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Romain Jansen, transporteur, demeurant à B-8900 Ostende, 234, Torhoutse Steenweg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Taymans, employé privé, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, 14, rue des Béguinettes.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Merckx, indépendant, demeurant à B-3090 Overijse, Schransdreef, 22.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

«Ordre du jour:

- 1.- Constatation de la libération intégrale des actions.
- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes;
- 3.- Conversion du capital social en Euro
- 4.- Augmentation du capital social de seize mille trois cent quatre-vingt-huit virgule cinquante-deux Euros (EUR 16.388,52), pour le porter de trente et un mille onze virgule quarante-huit Euros (EUR 31.011,48) à quarante-sept mille quatre cents Euros (EUR 47.400,-) sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation correspondante de la valeur au pair de chacune des actions existantes.
- 5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 6.- Acceptation de la démission de certains membres du Conseil d'Administration et décharge.
- 7.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.»

II.- Il existe actuellement mille deux cent cinquante et une (1.251) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées à concurrence d'un tiers, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.251.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate la libération intégrale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en Euro, de sorte que le capital social est fixé à trente et un mille onze virgule quarante-huit Euros (EUR 31.011,48), représenté par mille deux cent cinquante et une (1.251) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de seize mille trois cent quatre-vingt-huit virgule cinquante-deux Euros (EUR 16.388,52), pour le porter de trente et un mille onze virgule quarante-huit Euros (EUR 31.011,48) à quarante-sept mille quatre cents Euros (EUR 47.400,-) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur au pair des actions existantes.

Souscription - libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, ces derniers ont souscrit à la présente augmentation de capital, chacun en proportion des actions qu'il détient, de sorte que le capital social est fixé désormais à quarante-sept mille quatre cents Euros (EUR 47.400,-), représenté par mille deux cent cinquante et une (1.251) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

La présente augmentation de capital a été entièrement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de seize mille trois cent quatre-vingt-huit virgule cinquante-deux Euros (EUR 16.388,52) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.- (premier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quarante-sept mille quatre cents Euros (EUR 47.400,-), représenté par mille deux cent cinquante et une (1.251) actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Messieurs Michel Beautemps et Mohamed Boughaleb de leurs fonctions d'administrateurs de la société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs en remplacement:

- a) Monsieur Paul Taymans, préqualifié;
- b) Monsieur Christian Merckx, préqualifié.

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2003.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à six cent soixante et un mille cent onze virgule vingt-six francs luxembourgeois (LUF 661.111,26).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire.

Signé: R. Jansen, P. Taymans, C. Merckx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 115S, fol. 73, case 8. – Reçu 6.611 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 avril 1999.

T. Metzler.

(17918/222/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

SPRINTER 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 6, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 64.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 avril 1999.

T. Metzler.

(17919/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

STOPFILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, rue Berschmontsbongert.

R. C. Luxembourg B 48.458.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 14, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(17921/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

TRE R MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.961.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 519, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour TRE R MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(17926/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

BLYNN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 44.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 1999

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIARES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17987/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
H. R. Luxembourg B 46.649.

Der Jahresabschluss vom 1. Juli 1997 zum 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxembourg, den 15. April 1999, Vol. 522, Fol. 8, Case 1, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxembourg hinterlegt, am 16. April 1999.

ERGEBNISVERWENDUNG

- Vorgetragene Ergebnisse	LUF	45.735.621,-
- Verlust des Geschäftsjahres	LUF	(709.576,-)
- Dividende	LUF	(15.493.130,-)
- Vortrag auf neue Rechnung	LUF	29.532.915,-

(17927/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.649.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant 29, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 17 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17928/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

VALDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.417.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (1.057.178,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1999.

Signature.

(17936/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

VICTOIRE ARIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 34.296.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VICTOIRE ARIANE, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.296.

La séance est ouverte à quinze heures,

sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Fachot, employée de banque, demeurant à Metz (France).

A été appelée aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Volmerange-les-Mines (France),

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de VICTOIRE ARIANE;

2. Nomination de la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, en sa qualité de liquidateur représentée en tant que tel par Monsieur Jean-Edmond Ezard et détermination de ses pouvoirs;

3. Instruction au liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée des actionnaires qui doit être tenue le 12 avril 1999 et de convoquer l'assemblée des actionnaires pour la clôture de la liquidation le 12 avril 1999.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Le capital de la société étant inférieur à un quart (1/4) du capital minimum légal, aucun quorum de présence n'est requis, suivant l'article 29 (2) de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, et les résolutions sur les points à l'ordre du jour peuvent être adoptées par un vote affirmatif d'un quart (1/4) des actions présentes ou représentées.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, représentée en tant que tel par Monsieur Jean-Edmond Ezard, directeur-adjoint de banque, demeurant à Blaschette.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation par l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus à l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser l'inventaire et peut se référer aux documents de la société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la société sans limitation.

Troisième résolution

L'assemblée charge le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire à convoquer pour le 12 avril 1999 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le même 12 avril 1999.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Visconti, C. Fachat, V. Jean, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 115S, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

R. Neuman.

(17939/226/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

WEBER & WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.121.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEBER & WAGNER S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg, section B numéro 67.121, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 53 du 29 janvier 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, demeurant à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 2.- Conversion du capital social de LUF en Euros.
 - 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euros, en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 300.000,- Euros, sans création d'actions nouvelles.
 - 4.- Souscription et libération intégrale.
 - 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 300.000 Euros soit représenté par 30.000 actions d'une valeur nominale de 10,- Euros, chacune entièrement libérée.
 - 6.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en Euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- Euro, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-neuf mille treize virgule trente et un Euros (269.013,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR) à trois cent mille Euros (300.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par:

- a) Monsieur Marco Rettani, dirigeant d'entreprise, demeurant à CH-6900 Lugano (Suisse), pour un montant de trente-sept mille cinq cents Euros (37.500,- EUR);
- b) La société anonyme de droit suisse GESPARDIN, ayant son siège social à Poschiavo (Suisse), pour un montant de soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR);
- c) La société EUROFIN LIMITED, ayant son siège social à Li Wan Po House, 4th floor, 12, Remy Ollier Suite, Port Louis (République Mauricienne), pour un montant de cent cinquante-six mille cinq cent treize virgule trente et un Euros (156.513,31 EUR).

Le montant de deux cent soixante-neuf mille treize virgule trente et un Euros (269.013,31 EUR) a été apporté en numéraire, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société WEBER & WAGNER S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à vingt-quatre (24) actions nouvelles.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille Euros (30.000,- EUR), divisé en trente mille (30.000) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

L'assemblée constate que les trente mille (30.000) actions se répartissent comme suit:

- | | |
|---|--------|
| a) Monsieur Marco Rettani, préqualifié, trois mille sept cent cinquante actions | 3.750 |
| b) La société anonyme de droit suisse GESPARDIN, prédésignée, sept mille cinq cents actions | 7.500 |
| c) La société EUROFIN LIMITED, prédésignée, dix-huit mille sept cent cinquante actions | 18.750 |

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 10.851.970,02 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, D. De Marco, A. Lam, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 1999, vol. 505, fol. 92, case 9. – Reçu 2.690,13 Euros.

Le Receveur (signé): M. J. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 1999.

J. Seckler.

(17942/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

WEBER & WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 1999.

J. Seckler.

(17943/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

TASIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.573.

*Extrait du livre des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire
passé à Luxembourg le 12 avril 1999 à 9.00 heures*

L'Assemblée, après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Sont acceptées les démissions des membres du Conseil d'Administration, Mme Lynn Aeschliman et Mme Marie-Christ Fleming ainsi que du commissaire M. Peter Bucheli.

2) Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration démissionnaires, ainsi qu'au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions au sein de la société.

3) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Maria Aliko Petropoulou, femme d'affaires, demeurant à Athènes, Grèce.

b) Monsieur Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique.

4) Le mandat du Président M. Robert-Alex Korach, continue jusqu'à son échéance normale.

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Georgios Georgiou-Kostakopoulos, Avocat, demeurant à Athènes, Grèce.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille quatre.

4) Le siège social de la société est transféré du 3, place Dargent au 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signé: M.-A. Petropoulou, N. Korogiannakis, G. Georgiou-Kostakopoulos.

Copie conforme

Conseil d'Administration

M.-A. Petropoulou

N. Korogiannakis

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17923/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CAFE DU COIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Juan Carlos Colucci, cuisinier, demeurant à Luxembourg.

2) Madame Aurora Martinez, sans état particulier, épouse Vito Colucci, demeurant à Luxembourg,

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CAFE DU COIN, avec siège social à L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange,

constituée au capital social de cent mille francs (100.000,- frs), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1984, publié au Mémorial C, n° 105 du 19 avril 1984, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Schuman en date du 29 décembre 1987, publié au Mémorial C, n° 82 du 28 mars 1988, ont requis le notaire instrumentaire d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter en nom personnel et au nom et pour compte de la société la cession de cinquante-deux (52) parts sociales détenues par Monsieur Vito Colucci, cabaretier, demeurant à Luxembourg, à Monsieur Juan Carlos Colucci, prénommé.

Pour autant que de besoin, dispense est accordée de faire signifier ces cessions par voie d'huissier.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent mille francs luxembourgeois (400.000,- frs) pour le porter de son montant actuel de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- frs) à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- frs) par la création de quatre cents (400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, lesquelles ont été attribuées aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social, prénommés, en rémunération de leur apport en espèces de la somme de quatre cent mille francs (400.000,- frs), ce dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, ils constatent que l'article 5 des statuts se trouve modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- frs) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Monsieur Juan Carlos Colucci, prénommé, deux cent soixante parts	260
2) Madame Aurora Martinez, prénommée, deux cent quarante parts	240
Total: cinq cents parts	500 »

Quatrième résolution

Les associés constatent encore la démission de Monsieur Vito Colucci, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat.

En conséquence ils décident de nommer gérant unique de la société Monsieur Juan Carlos Colucci, prénommé, avec faculté d'engager valablement la société en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire.

Signé: V. Colucci, A. Martinez, J.-C. Colucci, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 115S, fol. 95, case 8. – Reçu 4.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

J.-P. Hencks.

(17992/216/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

CAFE DU COIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

J.-P. Hencks.

(17993/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

BREM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.654.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 avril 1998, à 10.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 843.515,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* Report à nouveau de LUF 843.515,-

- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 1997.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997.

- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Jemmapes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17989/507/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

BREM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.654.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1999.

Signature

Un mandataire

(17990/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

WestLB CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.166.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

WestLB CAPITAL
MANAGEMENT S.A.

Signatures

(17944/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

WestLB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 10.309.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

WestLB INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(17945/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

CAMIFRE (CAMIF DE REASSURANCE), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 47.830.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire

Le conseil coopte Monsieur Jean Gasol comme nouvel Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, en remplacement de Monsieur Maurice Piques avec effet au 11 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMIFRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17994A/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

V.H.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.881.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL (63.863.247,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1999.

Signature.

(17937/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

V.H.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.881.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 mars 1999 que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange, a été élue Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 9 mars 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17938/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

EUROPÄISCHER FITNESS- UND RELAXVERBAND, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-1320 Luxembourg, 85, rue de Cessange.

Alle anwesenden Mitglieder der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Februar 1999 in Junglinster stimmten einstimmig einer Änderung der Satzung des EUROPÄISCHEN FITNESS- UND RELAXVERBANDES, A.s.b.l., Artikel 31, zu.

Änderung:

Der Artikel 31 der Satzung des EUROPÄISCHEN FITNESS- UND RELAXVERBANDES, A.s.b.l. wird ersatzlos gestrichen.

Luxemburg, den 23. März 1999.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17946/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

**BRES INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. ICC HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.401.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 17 mars 1999, à 9.00 heures

Décisions:

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Bart Lammens de la fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998;
- de nommer en remplacement d'administrateur démissionnaire Monsieur Alexander Helm employé privé, demeurant 44 le pas de Loup, B-6791 Guerlange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne de demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17991/507/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

FONDATION ANNA KRIES-BRANDENBURGER HASSEL.

BILAN 1998

(en Flux)

	Recettes	Dépenses
Caisse au 1 ^{er} janvier 1998	5.000,-	
RAIFFEISEN au 1 ^{er} janvier 1998	29.461,-	
BCEE au 1 ^{er} janvier 1998	102.180,-	
Intérêts créditeurs	3.138,-	
Location chasse	1.679,-	
Fermage	30.948,-	
Don mortuaire	185.350,-	
Assurances		24.166,-
Taxes communales		16.554,-
Impôt foncier		4.484,-
Frais d'architecte		50.000,-
Frais de chauffage		32.674,-
Frais de publication au Mémorial		3.670,-
Frais de secrétariat		4.076,-
Frais bancaires		1.200,-
RAIFFEISEN au 31 décembre 1998		46.512,-
BCEE au 31 décembre 1998		174.420,-
	3.57.756,-	357.756,-
	C. Kolber Président	A. Reichling-Lehners Vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17947/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

ALFAGIO INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ALFAGIO INVESTMENT HOLDING S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

A l'égard des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 13. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999 et la première assemblée générale annuelle se réunira le premier vendredi du mois de juin 2000 à 16.00 heures.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Claude Schmitz, prénommé, cent vingt-cinq actions	125
2.- Monsieur Edmond Ries, prénommé, cent vingt-cinq actions	125
Total: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Giovanni Guido Caligaris, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6850 Mendrisio, Via Motta 25 (Suisse).

2.- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

3.- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 8 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Giovanni Guido Caligaris, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le conseil d'administration est autorisé à changer cette adresse dans la ville de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 2CS, fol. 50, case 11. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

J. Elvinger.

(17948/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT (SERVICES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 32.888.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 1998, les mandats des administrateurs, Messieurs Peter S. Carr, Guy Harles et Paul J. Mousel, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG, ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2000.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

*Pour AMP INTERNATIONAL
MANAGEMENT SERVICES S.A.
DEBELUX AUDIT*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17978/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

CONSPHEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.717.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

*Pour CONSPHEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

P. Frédéric

S. Wallers

(17999/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.